

Accusé de réception en préfecture  
076-217603844-20250626-D57-0625-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2025  
Date de réception préfecture : 02/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 22 (puis 23, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.43/06.25)  
- votant par procuration 7 (puis 6, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.43/06.25)  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance faits le 27 juin 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-neuf juin, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, Mme Fabienne MANDEVILLE,  
M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A  
FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR,  
Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo  
OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Sébastien MORO
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Omar BELGHACHEM est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n° : D.57/06.25**

**Objet :** Cession d'un ensemble immobilier  
Bien cadastré AL n°617 (ancien centre Léo Lagrange)  
Situé, 18 rue Kinkerville

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 26.06.2025

**Délibération n° : D.57/06.25**

**Objet :** Cession d'un ensemble immobilier  
Bien cadastré AL n°617 (ancien centre Léo Lagrange)  
Situé, 18 rue Kinkerville

Monsieur SZALEK rappelle que la Ville de Lillebonne est propriétaire d'un ensemble immobilier, situé au n°18 rue Kinkerville (ancien centre Léo Lagrange) (cadastré AL n°617) et composé de plusieurs bâtiments annexes ainsi qu'un espace vert pour une superficie totale de 1 414 m<sup>2</sup>.

Ce bien, étant inoccupé depuis un sinistre survenu le 15 décembre 2022 (départ d'incendie dans le bâtiment), la Ville de Lillebonne, dans le cadre de la gestion de son patrimoine foncier, souhaite vendre cet ensemble immobilier.

C'est dans ce cadre qu'une société de marchand de biens immobiliers s'est portée acquéreur de ce bien en vue de le réhabiliter pour aménager des logements privés. Cette opération permettra, d'une part, de valoriser le patrimoine bâti et d'autre part, de développer l'offre de logements sur le territoire communal.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne de procéder à la cession de l'ensemble immobilier situé au n°18 rue Kinkerville à Lillebonne, cadastré parcelle AL n°617, d'une surface totale de 1 414 m<sup>2</sup>,

Considérant que cet ensemble immobilier est inoccupé depuis décembre 2022 et non utilisé par la commune,

Considérant l'offre d'achat reçue par la Ville de Lillebonne le 25 mars 2025, pour un prix de 180 000 € net vendeur,

Considérant que le prix proposé est conforme à l'estimation établie par France Domaine,

Considérant que la cession de cet ensemble va permettre de valoriser ee le patrimoine communal par la création de logements privés et de réduire les charges inhérentes à sa sécurisation et son entretien.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession par la Ville de Lillebonne à la société Foncière Paris Normandie, de l'ensemble immobilier cadastré AL 617, situé 18, rue Kinkerville (ancien centre Léo Lagrange), d'une surface totale de 1414 m<sup>2</sup>, au prix de 180 000 € net vendeur,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Omar BELGHACEM.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*